

### **Conditions de Participation :**

- 1- Etre en mesure de justifier votre statut d'artiste conformément à la loi (inscription à la Maison des Artistes ou autre)
- 2- Envoyer par mail ou WeTransfer, 7 à 10 photos au format jpg de vos œuvres originales, récentes et signées. Veillez à indiquer le titre de l'œuvre et la dimension sous chaque prise numérique ainsi que son prix. Ces photos devront être de qualité et accompagnées d'un court texte présentant votre parcours d'artiste. Les copies, plagiat seront exclus.
- 3- Retourner la fiche de candidature accompagnée des photos avant le 28 février 2022 dernier délai.
- 4- Les candidats retenus pour l'exposition seront informés par mail ou écrit et devront s'acquitter de la somme de 80 € à l'ordre du salon international de l'aquarelle.
- 5- Les candidats sélectionnés devront dans la mesure de leur disponibilité être présent au minimum 2 jours et participer à la vie du salon :
  - Une garde obligatoire
  - Une démonstration si possible ; nos démonstrations sont réalisées en extérieur au contact du public et donc avec convivialité.
  - Une journée « Regard d'artiste » pendant laquelle vous êtes au contact des visiteurs pour présenter vos œuvres.
  - Eventuellement conférences ou autres à préciser.
  - « Balaquarelle », chaque participant s'acquitte de la somme de 11 € pour une promenade aquarellée dans la ville sous les conseils d'un artiste.  
Tous les visiteurs sont heureux de rencontrer les artistes et de partager une passion commune : l'aquarelle. Ces échanges permettent souvent de favoriser les ventes.
  - «Musique et Peinture», nous vous proposons si vous le souhaitez, mais c'est vivement conseillé, de réaliser un tableau sur ce thème.

### **Candidature étrangère**

Exceptionnellement si vous venez d'un pays lointain et que vous n'envisagez pas de venir en France et pour une sélection de 5 candidats maximum nous autorisons les mesures ci-dessous :

- Tous les tableaux devront avoir une dimension standard (50 x 70 ou 40 x 50) ; les tableaux ne respectant pas ces dimensions, ne pourront pas être exposés.
- Les œuvres seront envoyées avec un pass-partout obligatoirement.
- Le salon prendra en charge l'encadrement de vos tableaux.
- Les frais de retour des tableaux seront à votre charge ; le salon se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes constatés lors du transport (aller et retour). L'envoi des tableaux est donc à vos risques et périls.
- Lors de la vente d'un tableau, il vous sera retenu en plus de la commission habituelle, le prix du cadre remis à l'acheteur du tableau ainsi que les frais d'envoi des tableaux non vendus,
- La participation au salon sous-entend le paiement d'un droit d'inscription de 80€

### **Sélection :**

- Les artistes sélectionnés seront prévenus avant le 15 mars 2022 soit par mail soit par courrier ou téléphone et devront s'acquitter de la somme de 80 €. Un livret souvenir leur sera remis lors du dépôt des œuvres.
- L'artiste s'engage à présenter obligatoirement les aquarelles qui ont fait l'objet d'une sélection, aucun échange ne sera possible.
- L'artiste devra prévoir une uniformité dans leur encadrement. Les tableaux devront comporter une étiquette mentionnant, le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, son prix.
- L'artiste donne son accord au salon pour que les éléments fournis par lui-même soient utilisés pour la réalisation d'un catalogue ou autres supports (affiches, articles de presse, internet, Facebook) dans le cadre du salon.

### **Accrochage :**

-Les œuvres sélectionnées seront *déposées le jeudi 21 juillet de 9H à 12h* et seront accrochées par les bénévoles de l'association.

-Les organisateurs sont souverains pour la mise en valeur des œuvres et pour le choix de la surface d'accrochage pour chaque artiste.

**Les ventes :**

Les artistes sélectionnés pourront présenter à la vente des livres à condition que ces derniers aient été répertoriés le jour de l'accrochage. Nous n'accepterons pas les cartes postales même si elles sont collectionnées en paquet.

Les ventes seront encaissées par l'association qui se chargera de vous reverser la somme due à l'issue du salon après une retenue de 11 % pour les livres et de 16% pour les tableaux.

**Les prix décernés :**

4 prix sont décernés par un jury composé d'invités d'honneur (nouveaux et anciens) : le prix de la ville, prix Sénamaud-Beaufort, prix des commerçants, prix Esquisse. Ces prix sont remis lors du vernissage.

**Le Vernissage :**

Le vernissage de l'exposition s'effectuera le samedi 23 juillet à 19 h.

**Les stages :**

Seuls les Invités d'honneur de l'année et les anciens Invités d'honneur ont la possibilité d'organiser des stages. Ces derniers doivent rapidement en informer les organisateurs pour prévoir la planification et la publicité.

**Décrochage :**

Le décrochage s'effectuera *le lundi matin 22 août* de 9 h 30 à 12 h, il sera suivi d'un repas de clôture dont le tarif vous sera précisé (environ 22 euros).

**Assurance :**

L'assurance des tableaux reste à la charge de chaque artiste. Le salon décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des œuvres qui lui sont confiées.

Isabelle Lavalley et Jean-Michel Devaux  
Co-Présidents du Salon international de l'Aquarelle  
5 Avenue de la Wantzenau  
87500 Saint Yrieix la Perche  
tel.0033- (0)9-64-40-27-10 et 0033-(0)6-89-38-47-16 / (0)6 72 56 98 89